

Perspectives

N°21/120 – 14 avril 2021

ESPAGNE – Entreprises zombies, premiers impacts structurels de la crise

L'OCDE définit les entreprises zombies comme des entreprises ayant plus de 10 ans d'existence et qui ne sont pas en mesure de payer leurs dettes avec leur excédent brut d'exploitation pendant au moins trois années consécutives. Selon une étude réalisée par Informa D&B (filiale du CESCE, Compagnie espagnole d'assurance-crédit à l'exportation), il y aurait en Espagne environ 39 560 entreprises zombies et ce chiffre pourrait augmenter considérablement dans les mois à venir, en raison de l'impact de la pandémie. Les holdings et les sociétés nouvellement créées (pour lesquelles il est fréquent de ne pas réaliser de bénéfices pendant les premières années) sont exclues. Les entreprises zombies représentent 7% des entreprises avec plus de 10 ans d'ancienneté, selon l'étude.

Si les entreprises qui n'ont pas d'activité commerciale sont incluses dans cette catégorie, selon les données du registre du commerce, le chiffre atteint 1,4 million, sur les plus de sept millions d'entreprises qui composent la base de données D&B en Espagne. Le nombre d'entreprises sans activité inscrites au registre du commerce atteignait 1 439 168. Seulement au cours de l'année 2020, 75 000 entreprises ont été détectées dans cette situation. Près de 60% de ces entreprises ont été créées avant 1995 et seulement 54 000 ont vu le jour au cours des cinq dernières années. Un quart de ces entreprises sont situées dans la communauté madrilène, 20% en Catalogne et 10% en Andalousie.

Les secteurs de la construction et de l'immobilier et de la communication sont ceux qui cumulent le plus de sociétés zombies, avec 19% et 18% du total, en particulier celles qui sont dédiées à l'immobilier et aux activités informatiques. Le commerce représente 17% et l'hôtellerie 4%. Les secteurs avec le plus faible nombre d'entreprises dans cette situation sont ceux de l'administration publique, les industries extractives, l'éducation et la santé.

✓ Notre opinion – Le Conseil des ministres avait approuvé le 12 mars une nouvelle prolongation de la déclaration d'insolvabilité jusqu'à décembre prochain, une mesure qui permettrait de contenir la cascade de faillites d'entreprises attendues pour cette année, après la baisse généralisée des ventes et l'endettement massif observés en 2020. Les entreprises espagnoles qui présentent un risque d'insolvabilité n'auront pas à demander obligatoirement une liquidation pour procéder à la restructuration avec les créanciers, tant qu'elles restent viables et ne rencontrent que des problèmes de solvabilité spécifiques. Elles pourront bénéficier d'une nouvelle trêve pendant que l'exécutif déploiera le plan de sauvetage de 11 milliards d'euros que le Conseil des ministres a approuvé ce matin. Au moins 7 milliards seront injectés directement aux entreprises et aux indépendants qui ont subi des pertes de plus de 30% dans leurs chiffres d'affaires par rapport à la période pré-Covid. Ces aides seront distribuées par les communautés autonomes. Contrairement à d'autres pays voisins, comme l'Italie, la France ou l'Allemagne, l'Espagne a mis un an pour injecter une aide directe aux PME afin de couvrir les dettes envers les fournisseurs et les coûts fixes tels que les loyers. L'absence de mesures énergiques et l'effondrement de la facturation ont détérioré les bilans des entreprises.

Le nombre d'entreprises zombies a décollé après la crise de 2008. Auparavant, pendant l'euphorie financière, ces entreprises se sont endettées fortement, aveuglées par une rentabilité qui semblait sans limites. Mais la bulle a éclaté et beaucoup de ces entreprises ont fait faillite tandis que d'autres se sont zombifiées. La politique monétaire expansionniste menée par la BCE dans les années postérieures à la crise, qui a maintenu des conditions de financement très favorables, a permis à ces entreprises de continuer

à refinancer leurs prêts sans augmenter leur charge financière. Beaucoup de ces crédits sont à taux variables, et donc fortement exposés à un durcissement monétaire. Déjà en 2013, le FMI alertait que 41% de la dette corporate en Espagne concernait cette catégorie d'entreprises. La part de sociétés zombies en 2013 était estimée à 10% par l'OCDE. À la fin de 2018, la Banque d'Espagne estimait ce chiffre à 8% et le stock de dette concerné par ces entreprises à 73% du PIB au T3 2019. Selon le dernier rapport de l'institution (décembre 2020), la part de ces entreprises aurait augmenté à 15%, fruit de la crise déclenchée par l'apparition de la Covid-19. Les aides distribuées par l'État présentent un risque de mauvaise allocation, mais c'est surtout le risque de défaut des entreprises et les conséquences sur le système bancaire qui planent sur la croissance espagnole.

Article publié le 9 avril 2021 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
12/04/2021	<u>UE – Souvenirs de Léopante, traquenards modernes et défis nouveaux</u>	UE
09/04/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
08/04/2021	<u>Union européenne – NGEU : la Cour constitutionnelle allemande va-t-elle aboyer ou mordre ?</u>	UE
08/04/2021	<u>Inflation et métaux</u>	Sectoriel
08/04/2021	<u>Géopolitique, pandémie et "intelligence contextuelle" des États</u>	Géopolitique
06/04/2021	<u>Inflation et fret maritime</u>	Sectoriel
06/04/2021	<u>Brésil – Les histoires d'amour finissent mal (en général)</u>	Amérique latine
02/04/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
02/04/2021	<u>Italie – Un marché du travail gelé en 2020</u>	Italie
31/03/2021	<u>Inflation et semi-conducteurs</u>	Sectoriel
31/03/2021	<u>Asie : la grande fracture ?</u>	Asie du Sud-Est
30/03/2021	<u>L'inflation ou le réveil de la belle endormie</u>	Monde
30/03/2021	<u>Zone euro – Vaccination dans l'UE : " Yes, we can " ou tour de Babel ?</u>	UE
30/03/2021	<u>Turquie – Pierre et le Loup</u>	PECO, Asie centrale

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques** : Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Christine Chabenet

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.